

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCÈS-VERBAL no 15

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 28 juin 2023 à 19h00

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. José Espinosa

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 14 de la séance du 10 mai 2023
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Elections du bureau 2023-2024
 - 4.1. Présidence
 - 4.2. 1re vice-présidence
 - 4.3. 2e vice-présidence
 - 4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
5. Assermentations de nouveaux membres du Conseil en remplacement de MM. Julien Neveu (LV), Paul Castelain (LV) et Etienne Balestra (PSDG)
6. Elections
 - 6.1. Remplacement de M. Julien Costanzo (PSDG) au sein du Conseil d'établissement scolaire de La Tour-de-Peilz
7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 8.1. Postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) et consorts – Quel avenir pour la campagne Rossier ?
 - 8.2. Postulat de M. Alessio Grutta (PLR) – Soutenons nos étudiants boélands !
 - 8.3. Postulat de Mme Christine Hausherr-de Maddalena (PLR) – GastroVert pour tous les ménages à la Tour-de-Peilz
 - 8.4. Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) – Les réfectoires laissent-ils les enfants sur leur faim ?
 - 8.5. Interpellation de Mme Bernadette Menétray (PLR) – Réaménagement de l'avenue de la Gare, démarche participative, à quel prix ?
 - 8.6. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – VMCV – Le pilote connaît-il la bonne route ?
 - 8.7. Interpellation La Tour-de-Peilz Libre (LTDPL) – Château et Musée - Une démarche participative vraiment en marche ?
 - 8.8. Interpellation de Mme Mireille Cornaz (LCIVL) – N'y a-t-il pas quelque chose à revoir dans l'organisation de la déchetterie et de la ressourcerie ?
9. Préavis et rapport

- 9.1. Préavis municipal urgent N° 10/2023 – Approbation des plans du projet routier de l’avenue du Clos-d’Aubonne
10. Rapports
- 10.1. Rapport de la commission chargée d’étudier le préavis municipal N° 6/2023 – Gestion et comptes 2022 du Fonds culturel Riviera
- 10.2. Rapport de la commission chargée d’étudier le préavis municipal N° 7/2023 – Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d’équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 10.3. Rapport de la commission chargée d’étudier le préavis municipal N° 8/2023 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l’exercice 2022 (intégré au rapport de la COGEST)
- 10.4. Rapport de la Commission de gestion chargée d’étudier le préavis relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l’exercice 2022 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission
11. Communications municipales
- 11.1. Communication municipale N° 20/2023 – Château de La Tour-de-Peilz – Projet de rénovation-transformation – état de la situation
12. Propositions individuelles et divers

Appel

68 personnes présentes sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Marianne Adank – Claude Althaus – Anne-Marie Arnaud – Alix Chamberland – Michel Chappuis – Anouk Dandrieu – Nathalie Demarta – Margaux Dubuis – Léa Glardon – Adrien Muheim – Manon Roethlisberger – Valentine Schmidhauser – Maria Patrizia Sparti – Jimmy Suro – François Vodoz

Absent(e)s : Dominique Vaucoret

M. le Président ouvre la 7^e séance de l’année 2022-2023 - 15^e séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter nos délibérations au plus près de la réalité, et remercie le public, ainsi que notre agent de proximité, de s’être déplacé pour suivre nos discussions. Il compte sur le Conseil pour que les débats se déroulent sous le signe du respect, de la diplomatie et de la tolérance.

Deux citations : « Certains changent de convictions pour l’amour de leur parti, moi, je change de parti pour l’amour de mes convictions » (Winston Churchill) et « Le vrai politique, c’est celui qui sait garder son idéal tout en perdant ses illusions » (John Fitzgerald Kennedy)

1. Adoption de l’ordre du jour

M. le Président apporte les modifications suivantes :

- 8.9. Dépôt du titre d’un postulat par M. F. Abbet
- 9.1. Préavis municipal urgent N° 10/2023 *et rapport de la commission* – Approbation des plans du projet routier de l’avenue du Clos-d’Aubonne

L’ordre du jour n’appelle pas de commentaires. Au vote, il est adopté à l’unanimité tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 14 de la séance du 10 mai 2023

La parole n’est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 14 de la séance du 10 mai 2023 est adopté à une très large majorité (quatre abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Nous avons appris la naissance de Lucie le 12 juin dernier, fille de notre future vice-présidente Mme M. Roethlisberger.

Les jetons de présence de la dernière séance du Conseil sont abandonnés au profit du groupe scout Lac-Bleu, section féminine, comme aide au financement d'un local féminin.

4. Elections du bureau 2023-2024

M. le Président rappelle que, conformément à l'art. 12, al. 2 du règlement du Conseil, l'élection peut s'opérer tacitement dès lors que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir.

4.1. Présidence

M. P. Negro, au nom du groupe PSDG, présente la candidature de M. J. Costanzo :

« Au nom du groupe PS & divers de gauche, je vous propose la candidature de Julien Costanzo pour la prochaine présidence du Conseil communal. Né dans l'Ouest lausannois, de parents italiens, il a 49 ans. Sa femme, boélande de naissance et éducatrice de la petite enfance tout comme lui, nous le ramène sur la Riviera. En 2014, il rejoint La Tour-de-Peilz, où il réside. Père de deux filles de 9 et 13 ans, il s'engage en politique au début de la législature 2016-2021. Il rejoint le parti socialiste, pour qui il a toujours eu une attache et qui reflète ses valeurs sociales. Sensible à l'injustice et à la mauvaise foi, il s'est donné pour mission au sein du Conseil d'être l'écho de la population. Il a de l'intérêt pour le cinéma, la photographie et le foot. Il est un grand supporter de l'Inter de Milan (personne n'est parfait). Dans son temps libre, il pratique depuis plusieurs années la guitare. D'ailleurs, il s'est engagé, en cas d'élection, à nous interpréter lors de la prochaine sortie du Conseil « Le Rital » de Claude Barzotti. Au travers de cette initiative, il espère que le taux de participation sera nettement plus important. Nul doute qu'il saura présider le Conseil avec humour et rigueur. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, et sans objection quant à cette manière de procéder, M. Julien Costanzo (PSDG) est élu de manière tacite et par acclamation président du Conseil communal pour 2023-2024.

4.2. 1ère vice-présidence

M. J.-W. Fils-Aimé, au nom du groupe LCIVL, présente la candidature de Mme M. Roethlisberger, absente pour cause de maternité.

M. le Président indique que Mme M. Roethlisberger a confirmé au Bureau qu'elle accepte la fonction de vice-présidente du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, et sans objection quant à cette manière de procéder, Mme Manon Roethlisberger (LCIVL) est élue de manière tacite et par acclamation 1^{ère} vice-présidente du Conseil communal pour 2023-2024.

4.3. 2e vice-présidence

M. K. Egli, au nom du groupe PLR, présente la candidature de M. Alessio Grutta :

« Il y a des moments où il faut se faire violence sans perdre la face. Depuis le temps que je me plains qu'il y a trop de juristes dans la politique et aujourd'hui, j'ai l'audace de vous présenter un juriste comme candidat à la deuxième vice-présidence de notre Conseil. Au nom du groupe PLR, je vous présente non seulement un juriste, mais également un pandour, un vrai Boéland de cœur et Boéland sur le papier depuis quelques semaines : Alessio Grutta. Né en 1991, il est membre de notre Conseil depuis

le mois d'avril 2021. Depuis cette législature, il préside la commission de recours en matière d'impôts. Actuellement assistant-doctorant à la chaire de droit du sport à l'Université de Neuchâtel, une belle étape pour cet ancien élève du Collège des Mousquetaires. Son CV n'a qu'un défaut. Comme langue maternelle, il m'indique le français, l'italien et le napolitain, mais pas le vaudois. J'espère qu'il s'agit d'un simple oubli, car si un jour il devait se trouver au perchoir, il faudrait quand même qu'il puisse présenter les meilleurs vœux de bon rétablissement à un collègue qui s'est épéclé une piaute. Il serait aussi dommage qu'il passe pour un taborniau si des toyotzes commencent à batoiller dans la salle sans qu'il intervienne. Juste pour vous donner deux exemples qui nécessitent une profonde connaissance du langage de tous les jours de chez nous, enfin si vous le permettez à un Zurichois. Je vous recommande donc vivement Alessio Grutta au poste de deuxième vice-président. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, et sans objection quant à cette manière de procéder, M. Alessio Grutta (PLR) est élu de manière tacite et par acclamation 2^e vice-président du Conseil communal pour 2023-2024.

4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants

Mme I. Prata est présentée au poste de scrutatrice par La Tour-de-Peilz Libre.

M. D. Pasquali est présenté au poste de scrutateur par le groupe des Vert.e.s.

M. H. Dellas est présenté au poste de scrutateur suppléant par le groupe UDC.

M. Ph. Neyroud est présenté au poste de scrutateur suppléant par le groupe PSDG.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 RCC, et sans objection quant à cette manière de procéder, Mme Isabel Prata (LTDPL) et M. Diego Pasquali (LV) sont élus scrutatrice et scrutateur, MM. Héraclès Dellas (UDC) et Philippe Neyroud (PSDG) scrutateurs suppléants pour 2023-2024 de manière tacite et par acclamation.

5. **Assermentations de nouveaux membres du Conseil en remplacement de MM. Julien Neveu (LV), Paul Castelain (LV) et Etienne Balestra (PSDG)**

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Amandine Gianini, née en 1985 et domiciliée à l'avenue de Bel-Air 37, en remplacement de M. Julien Neveu (LV), démissionnaire
- Mme Andrea Krenger, née en 1988 et domiciliée à l'avenue Edouard-Müller 12, , en remplacement de M. Paul Castelain (LV), démissionnaire

Le remplacement de M. Etienne Balestra (PSDG) est reporté à la prochaine séance.

6. **Elections**

6.1. Remplacement de M. Julien Costanzo (PSDG) au sein du Conseil d'établissement scolaire de La Tour-de-Peilz

La candidature de M. W. Steiner est présentée.

Sans autre proposition, M. Walter Steiner (PSDG) est nommé de manière tacite et par acclamation membre du Conseil d'établissement scolaire de La Tour-de-Peilz.

7. **Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux**

M. Y. Kraehenbuehl revient sur la dernière séance du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, qui s'est déroulée le 8 juin. Deux préavis ont été transmis à la commission de gestion pour examen (budget 2024 de l'association et préavis relatif à la Maison de la sécurité publique au lieu-dit En Saussaz pour la

réalisation du plan d'affectation et du concours d'architecture - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 952'000.--). Ces préavis sont transmis également à notre commission des finances. Il donne quelques détails au sujet des comptes 2022. Le budget prévoyait une charge de CHF 21'400'430.-- ; les comptes montrent un résultat final de CHF 19'999'619.94, soit environ 1,4 million de moins que budgété. Il s'agit d'économies surtout au niveau du personnel, de revenus supplémentaires (parkings, amendes et autres) et de dépenses non engagées (informatique et équipements). Le Conseil intercommunal a donné décharge au Comité de direction et approuvé les comptes, avec des charges brutes de CHF 41'953'484,20 et des revenus à hauteur de CHF 21'953'864,26, pour une charge totale à répartir entre les communes de CHF 19'999'619.94, soit CHF 3'829'516.13 pour La Tour-de-Peilz (CHF 313.33 par habitant). Par rapport à 2021, la charge à répartir pour La Tour-de-Peilz a baissé de 6,86%. Le Conseil a également validé le rapport de gestion 2022 de l'association. Quelques chiffres intéressants pour notre commune : Police Riviera a conduit 1'343 interventions réactives et 4'384 interventions proactives, dont 490 actions à proximité des écoles. 4'941 véhicules ont été contrôlés lors de 24 contrôles pour 100 conducteurs dénoncés sur des radars mobiles. Un radar pistolet laser a conduit à 752 dénonciations. Ambulances : 556 sorties pour La Tour-de-Peilz, soit environ 10% des sorties totales. Pompiers : 83 interventions sur notre commune, soit environ 9% du total des interventions. Enfin, M. H. Dellas sera vice-président du Conseil intercommunal pour l'année 2023-2024.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

8.1. Postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) et consorts – Quel avenir pour la campagne Rossier ?

Le texte est le suivant :

« Préambule

Le présent postulat fait suite à la communication municipale 18/2023 du 10 mai 2023 exprimant la position de la Municipalité sur le développement du secteur de « Campagne Rossier ».

Cette communication met en évidence deux points importants :

- Étant donné que La Tour-de-Peilz est située dans un périmètre compact d'agglomération, les terrains nouvellement affectés à la construction de logements doivent respecter un indice d'utilisation du sol (IUS) minimal de 0.625 ;
- Il est également possible de décider que les terrains ne sont pas affectés à la construction du tout (IUS = 0)

L'enjeu pour notre commune est de taille :

Quelle affectation voulons-nous pour ce secteur stratégique ?

Quel cadre de vie souhaitons-nous réserver à nos concitoyennes et nos concitoyens ?

Un bref rappel historique

Depuis maintenant des très nombreuses années, les projets d'affectation des parcelles 1378 et 1325 de La Tour-de-Peilz, qui constituent la « Campagne Rossier » et la « Combe de Villard » font débat et interpellent non seulement les autorités communales, mais également les citoyennes et citoyens de notre Commune.

Dans le plan d'affectation de 1972, les parcelles 1025 et 1378 devaient faire partie du plan d'extension partiel (PEP) « Crêt Richard, Villard, La Doges, La Poneyre », adopté 10 ans plus tard.

Selon ce PEP de 1982,

- La partie Nord de la parcelle n° 1378 « La Combe de Villard » était définie comme étant une zone protégée, caractérisée par l'interdiction de bâtir, sauf pour les bâtiments annexes et les aménagements en rapport avec l'utilisation des bâtiments existants, à condition que ces ouvrages ne portent pas préjudice au site.
- La partie Sud était définie par le PEP en zone de villas I, d'un niveau habitable plus combles, avec deux logements maximum par villa. L'indice d'utilisation du sol était limité à 0.2 et la surface minimale des parcelles à 1'500 m². L'établissement d'un plan de quartier était obligatoire.

La parcelle n° 1025 « Campagne Rossier II » comprenait une zone de verdure à l'Ouest. Suivant l'article 46 du PEP, cette zone était destinée à la sauvegarde des sites et à la création d'îlots de verdure. Elle était caractérisée par l'interdiction de bâtir. La partie Est était définie par le PEP comme zone de villas II, de deux niveaux habitables plus combles, avec deux logements maximum par villa. L'indice d'utilisation du sol est limité également à 0.2 et la surface minimale des parcelles à 1'000 m². L'établissement d'un plan de quartier était aussi obligatoire.

En 1996, l'Est de la parcelle n° 1025 a fait l'objet d'un nouveau plan partiel d'affectation (PPA) « Campagne Rossier ». Ce PPA maintenait la réglementation du PEP, prévoyant pour l'ensemble du périmètre une affectation en zone de villas de deux niveaux habitables plus un niveau dans les combles, avec deux logements au maximum par villa.

Le règlement du PPA limitait toujours l'indice d'utilisation du sol à 0.2 et la surface minimale de la parcelle à 1'000 m². Dans les objectifs du règlement du PPA « Campagne Rossier », la volonté du propriétaire foncier, au moment de la réalisation du PPA, était de maintenir provisoirement l'usage en tant qu'exploitation agricole sur le sol de la parcelle n° 1'025, après la réalisation d'une maison d'habitation à caractère écologique.

Le Plan directeur communal de La Tour-de-Peilz (PDCOM), approuvé par le Conseil d'Etat le 21 août 2000, classait clairement la parcelle 1378 dans la zone des espaces de verdure protégés ou à protéger. Quant à la parcelle 1025, sa partie supérieure (colline) était également dans la zone des espaces de verdure protégés ou à protéger. Sa partie inférieure était classée sous la dénomination « secteur et site bâtis sensibles du point de vue paysager ».

Depuis 2008, diverses études et projets ont été menés tant par les propriétaires que par les Municipalités successives.

Dans un préavis 7/2017 du 22 mars 2017, la Municipalité de l'époque a proposé au Conseil communal l'adoption d'un PPA englobant les parcelles 1025 et 1378. Selon ce premier projet de PPA, la parcelle 1025 devenait constructible dans sa partie supérieure et inconstructible dans sa partie inférieure. Quant à la parcelle 1378, elle devenait constructible sur la partie Nord située entre la Route de Blonay et le Chemin du Crotton. Le coefficient d'utilisation du sol (CUS) était prévu à 0.25 de la surface constructible (elle-même représentant 22'604 m² sur un total de surface pour les deux parcelles de 50'533m²), soit une surface de plancher déterminante (SPd) de 5'685 m².

À l'époque, la Commission ad hoc chargée de préavis sur ce PPA avait rendu un rapport négatif, en mettant en lumière différentes faiblesses du PPA proposé, parmi lesquelles une augmentation du CUS de 0.2 à 0.25 jugée « incohérente et non justifiée ». Elle préconisait ainsi notamment une limitation du CUS à 0.2 au maximum et une plus forte limitation des volumes des bâtiments à construire.

Vu le préavis négatif de la Commission ad hoc, la Municipalité avait finalement décidé de retirer son préavis 7/2017.

La même année, mais dans une nouvelle année de législature, la nouvelle Municipalité de l'époque a décidé de proposer à nouveau le même projet et a déposé un nouveau préavis municipal 20/2017.

La majorité de la Commission a préavisé ainsi une nouvelle fois négativement. Une minorité de la Commission a toutefois déposé un rapport de minorité préavisant positivement.

Le Conseil communal a, dans sa séance du 21 mars 2018, très clairement refusé les conclusions de ce nouveau préavis municipal, se ralliant ainsi, par 44 voix pour contre 21 contre, aux conclusions du rapport de majorité.

Un vrai enjeu de société : densification importante ou préservation de zone de verdure ?

Depuis les échecs de 2017, un nouveau projet a été apparemment élaboré par les propriétaires, qui ont intégré à cette fin une coopérative d'habitation genevoise, la CODHA. Une brève présentation des axes du projet avait été faite au Conseil communal. Par la suite, une « démarche participative » a été organisée par les propriétaires et la CODHA, démarche qui portait plus sur les caractéristiques des futurs logements que sur les questions urbanistiques.

Il est toutefois ressorti de ces différentes démarches que les propriétaires envisagent désormais **une forte hausse de la densité de ce secteur**, entrant ainsi en totale opposition avec les principes rappelés par les deux commissions ad hoc qui s'étaient penchées sur le projet présent en 2017 et qui avaient convaincu très largement le Conseil communal de refuser le projet présenté à l'époque.

Cette densification d'une zone stratégique sensible du point de vue paysager, apparemment validée par le Canton, entre aussi en contradiction avec la volonté clairement affichée de notre Conseil de limiter fortement la densification de ce secteur.

Force est ainsi de constater que l'aménagement des parcelles 1378 et 1025 illustre une problématique de plus en plus d'actualité qui voit s'opposer deux principes :

- Le premier principe est l'augmentation des zones à bâtir, respectivement une forte densification des zones à bâtir existantes ;
- Le second principe est la nécessité de plus en plus pressante de préserver des espaces verts ou des zones peu construites, qui sont importantes non seulement pour des raisons écologiques, mais également pour maintenir un cadre de vie agréable et nécessaire à l'ensemble de la population de notre ville.

Aucun scénario ne doit être négligé

Personne ne contestera que le secteur des parcelles 1025 et 1378 est très sensible et que son avenir concerne l'ensemble de notre collectivité.

Et de plus en plus de citoyennes boélandes et de citoyens boélands expriment le souhait de ne pas voir disparaître les derniers îlots de verdure de notre commune, notamment ceux constitués des parcelles 1025 et 1378.

Pour les auteurs du présent postulat, aucun scénario ne doit être négligé, en particulier celui de mettre un moratoire sur la constructibilité de ces parcelles encore pratiquement libres de toutes constructions et situées dans un périmètre stratégique que fait partie du cadre de vie de nos concitoyens.

En effet, et comme chacun a pu le constater, les projets de densification sont aujourd'hui nombreux à La Tour-de-Peilz. Dans l'état du PGA actuel, une augmentation de près de 5'000 personnes (soit près de 25 % de la population) est désormais non seulement possible, mais clairement en marche.

Or, nos infrastructures actuelles sont déjà insuffisantes, bien que certaines viennent d'être inaugurées.

Par exemple, le nouveau Collège Courbet ne dispose déjà que d'une capacité très limitée pour l'ouverture de classes supplémentaires (une à deux classes maximum, alors que ce collège vient d'être inauguré). Les infrastructures parascolaires et d'accueil de la petite enfance sont aussi insuffisantes et vont nécessiter dans un proche avenir des investissements très importants, au vu de l'augmentation déjà conséquente de la population boélande liées aux très nombreux développements immobiliers en cours ou à venir ces prochaines années.

C'est la raison d'être du présent postulat, par lequel les soussignés souhaitent inviter la Municipalité :

- à étudier l'option de rendre les parcelles 1025 et 1378 inconstructibles (les bâtiments existants pouvant bien entendu être maintenus), notamment eu égard à l'accroissement prévisible de la population liée aux projets immobiliers existants et à l'augmentation des infrastructures qu'ils vont imposer pour notre collectivité ;
- à interpellier le Canton pour connaître sa position quant à un éventuel déclassement de ces parcelles ;
- à chiffrer les coûts d'une éventuelle procédure de déclassement et déterminer le débiteur de ces coûts.

Nous précisons que le présent postulat n'implique aucune option quant à l'avenir des parcelles 1025 et 1378. Il vise uniquement à ce que tous les scénarios soient examinés, notamment au vu des importants développements de notre ville, du problème de l'adaptation des infrastructures que ces développements posent, et de la nécessité de préserver, lorsque cela est encore possible, les espaces verts de notre commune, en particulier ceux situés dans des zones en périphérie et moins bien desservies par les transports publics.

Nous demandons que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour statuer sur sa prise en considération.

Et nous remercions la Municipalité, en cas de prise en considération du présent postulat, de traiter ce dernier avec diligence, afin que le Conseil communal puisse disposer de toutes les informations nécessaires au moment où il devra se pencher sur un nouveau projet d'urbanisation de ce secteur. »

M. J.-Y. Schmidhauser constate, à la suite du vote intervenu récemment à Montreux, que ces sujets intéressent de plus en plus la population. Il s'est livré à un exercice assez drôle ; il a interrogé ChatGPT pour savoir ce qu'il pense de la question posée dans ce postulat. À la question : « Que penses-tu de l'urbanisation de la Campagne Rossier, à La Tour-de-Peilz ? », ChatGPT répond : « Je pense que l'urbanisation de la Campagne Rossier à La Tour-de-Peilz est une excellente initiative pour améliorer le paysage urbain et créer plus d'habitations abordables. C'est une bonne possibilité de développer un quartier avec des espaces verts et une vie de quartier dynamique, tout en maintenant un lien avec l'environnement naturel ». ChatGPT connaît donc la Campagne Rossier et a un avis assez déterminé sur ce qu'il faut faire de ce secteur ! Deuxième question : « Et que penses-tu de déclasser les parcelles pour les rendre inconstructibles et préserver les espaces verts de la Commune de La Tour-de-Peilz ? ». Réponse de ChatGPT : « Je pense que c'est une bonne idée qui peut contribuer à préserver les espaces verts de la Commune de La Tour-de-Peilz et à promouvoir le développement durable. Les espaces verts sont essentiels pour aider à maintenir une meilleure qualité de vie et un climat ambiant sain et sûr, offrant des occasions récréatives pour la communauté. Cela pourrait aider à préserver la biodiversité et à améliorer l'air, l'eau et la qualité du sol par la protection des écosystèmes, ce qui en fait une mesure très intéressante à prendre ». Il s'est trouvé un peu perdu et a donc posé une troisième question : « N'y a-t-il pas une contradiction entre ces deux réponses ? ». Réponse de ChatGPT : « Non, il n'y a pas de contradiction entre ces deux réponses. Chacune des réponses s'envisage sous un point de vue différent. En situant leurs arguments dans des contextes différents, il est tout à fait possible qu'il n'y ait aucune contradiction entre ces deux réponses ». Cela résume bien l'enjeu de ce postulat, qui est d'étudier des scénarios alternatifs pour pouvoir prendre,

le moment venu, la meilleure décision. Mais pour prendre les bonnes décisions, il faut avoir les bonnes informations, et aujourd'hui nous ne les avons pas. Le but de ce postulat est uniquement de demander à la Municipalité d'étudier deux scénarios complètement différents, avec des conséquences et peut-être des coûts différents, afin que le Conseil, au moment où il devra se prononcer à nouveau sur l'avenir de ce secteur, dispose d'une information fiable et complète. Il encourage donc le Conseil à accepter le renvoi de ce postulat à une commission qui se penchera sur sa prise en considération.

M. G. Chervet pense qu'il aurait fallu poser une question supplémentaire : « Qui est propriétaire de la parcelle et pourquoi la Commune devrait-elle faire une étude sur une parcelle privée ? ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Étant donné qu'au vote un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Kurt Egli
<u>Membres</u> :	PLR	Yves Rossier
	PSDG	Jean-Yves Schmidhauser
	LV	Pierre Fontana - Diego Pasquali
	UDC	Guillaume Jung
	LCIVL	Jérôme Bonvin

8.2. Postulat de M. Alessio Grutta (PLR) – Soutenons nos étudiants boélands !

Le texte est le suivant :

« Si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il fait bon vivre dans notre Commune, nous ne pouvons pas en dire autant lorsqu'il est question d'y étudier. Plus particulièrement, en ce qui concerne les places de travail disponibles en libre accès sur le territoire communal pour nos étudiants, qu'ils soient **apprentis, gymnasiens ou universitaires**. En effet, bien que notre Commune accueille le plus grand gymnase du Canton, la bibliothèque du gymnase met à disposition une trentaine de places de travail (pour une capacité de 2000 gymnasiens) qui sont exclusivement réservées aux gymnasiens de Burier. Par ailleurs, la création du nouveau Collège Courbet et de l'ABCDé n'a pas permis de pallier le déficit d'offre de places de travail sur le territoire communal. À titre de comparaison, la bibliothèque municipale de Vevey dispose de places de travail et d'une « salle d'étude silencieuse » ouvertes à toutes et tous pendant les heures d'ouverture, lorsque celle-ci n'est pas utilisée comme salle d'animation. En outre, la bibliothèque municipale de Montreux-Veytaux met également à disposition des places de travail pour le public.

De ce fait, une fois que les étudiants ont quitté les bancs du gymnase pour d'autres horizons (UNI, EPF, HES ou École professionnelle entre autres), ceux-ci doivent nécessairement étudier sur leur lieu d'étude, dans d'autres communes voisines ou encore dans le restaurant de la Coop de La Tour-de-Peilz ! À maintes reprises, j'ai été témoin d'étudiants en pleine préparation de leurs examens (notamment en décembre-janvier et mai-juin) aux tables du restaurant avec les nuisances sonores ambiantes que l'on imagine, ce qui n'est pas forcément idéal pour l'apprentissage. Certes, nos étudiants ont toujours la possibilité d'étudier à leur domicile, mais cette solution n'est pas praticable par tout le monde.

Créer une salle d'étude silencieuse et/ou simplement des places de travail en libre accès dans les infrastructures communales existantes – avec des horaires flexibles – nous permettrait de soutenir les jeunes en formation habitant notre Commune, notamment en leur épargnant un stress supplémentaire en période de révision et d'examen. D'ailleurs, cela aurait aussi pour conséquence de réduire les déplacements de nos étudiants se rendant – par exemple – aux différents sites de la BCU à Lausanne, et ainsi faire baisser leur empreinte carbone liée au transport.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat et demande qu'il soit transmis directement à la Municipalité pour étude. »

La parole n'est pas demandée. Au vote, la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport sont acceptés à une large majorité (cinq avis contraires et six abstentions).

8.3. Postulat de Mme Christine Hausherr-de Maddalena (PLR) – GastroVert pour tous les ménages à La Tour-de-Peilz

Le texte est le suivant :

« L'environnement me tient très à cœur. Une possibilité encore non exploitée dans notre commune serait de proposer – à tous les ménages – les services de ramassage des résidus de cuisine de GastroVert. GastroVert « Private » est un système de collecte des résidus alimentaires développé par Satom SA et destiné aux communes souhaitant mettre à disposition de leurs citoyens un système performant de collecte et de valorisation des résidus alimentaires. Les déchets collectés sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Villeneuve. Ils y sont valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et de compost.

D'après les informations « récoltées » par mes soins :

- La Satom de Monthey reçoit et traite 160-180'000t/an de matières incinérables, dont environ 45-50'000t/an d'ordures ménagères sous forme de sacs à poubelles ;
- De ces 50'000t/an d'ordures ménagères, selon l'OFEV, 30% environ, soit 15'000t/an sont des résidus de cuisine tels que résidus de légumes, fruits ainsi que leurs noyaux/pépins, os et restes de viandes, couennes de fromage et autres aliments non consommés ou non consommables ;
- Ces résidus de cuisine sont constitués de 80 à 90% d'eau, qui, lors de la combustion dans les incinérateurs, s'évapore, réduisant d'autant leur rendement ;
- La Tour-de-Peilz livre environ 1'650t/an (2022) d'ordures ménagères à Satom Monthey. Si 60% des citoyens sont convaincus du bienfait de trier les résidus de cuisine, env. 330 t/an de gastro génèrent un supplément de 4 MWh/an de chaleur/électricité à la Satom Monthey et 175'000 kWh/an de méthane à Villeneuve, en plus de compost, utile pour les paysans et jardiniers ;
- Il est réaliste d'estimer que chaque ménage qui effectue le tri peut réduire ses dépenses de CHF 75.00/an d'achat de sacs à poubelle ;
- Certains établissements publics de notre commune bénéficient déjà de la collecte GastroVert Pro et ont livré environ 40 tonnes de déchets gastro à Satom en 2022 ;
- En méthanisant ces résidus de cuisine, le méthane et l'ammoniac dégagés par ces composants lors de leur décomposition ne sont pas libérés dans l'atmosphère, sachant que le méthane participe 28 fois, et l'ammoniac/protoxyde d'azote 265 fois plus au chauffage climatique que le CO2. On parvient ainsi à un cycle de vie complet des déchets organiques ou à une économie circulaire des déchets qui remplace une économie linéaire, telle celle des ordures ménagères ;
- Dans les communes ayant instauré GastroVert, leurs citoyens ne veulent plus se passer de cette facilité ;
- Satom Villeneuve propose à ces communes propriétaires du compost pour les citoyens moyennant une modique somme.

Je demande que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc pour examen. »

La parole n'est pas demandée. Étant donné qu'au vote un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Guillaume Jung
<u>Membres</u> :	PLR	Christine Hausherr-de Maddalena - Salvatore Noto
	PSDG	Philippe Neyroud - Marie Schmidhauser
	LV	Myriam Michel
	LCIVL	Margareta Brüssow

8.4. Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) – Les réfectoires laissent-ils les enfants sur leur faim ?

Le texte est de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« 1. Comme vous le savez, la population de notre ville est en forte croissance, en raison principalement des nouvelles constructions qui fleurissent sur le territoire de notre commune, vu les densifications autorisées par notre nouveau PGA.

2. L'augmentation de la population pose de nombreux défis, notamment en termes d'infrastructures, et en particulier d'infrastructures parascolaires qui n'arrivent plus à répondre à l'augmentation des demandes. C'est notamment le cas, à la connaissance du soussigné, des réfectoires scolaires, pour lesquels il y a une liste d'attente qui ne cesse d'augmenter.

3. Se pose ainsi la question des réelles capacités de cette organisation parascolaire et des mesures à envisager pour les utiliser pleinement ou, si nécessaire, de les accroître pour mieux répondre aux besoins.

Au vu de cette situation, le soussigné demande à notre Municipalité, par la voie de l'interpellation (art. 94 RC), de répondre par écrit aux questions suivantes :

- Quelle est la capacité actuelle d'accueil effective des réfectoires scolaires, selon l'état des inscriptions admises au premier semestre 2023 ?
- Cette capacité d'accueil est-elle suffisante pour traiter toutes les demandes d'inscription ? Si non, quel est le nombre d'enfants sur liste d'attente ?
- La capacité effective des réfectoires scolaires correspond-elle à la capacité maximum ou existe-t-il encore une possibilité d'accroissement de cette capacité sans investissement majeur ?
- Si la capacité effective des réfectoires scolaires correspond à la capacité maximum, quelles sont les intentions de la Municipalité en matière d'ouverture de structures complémentaires à celles existantes pour mieux répondre aux besoins de la population, au vu notamment de l'accroissement prévisible de cette dernière sur les 5 prochaines années ?
- Si la capacité effective des réfectoires scolaires ne correspond pas à leur capacité maximum, pour quelle raison cette réserve de capacité n'a pas été mise à disposition de notre population pour réduire, voire faire disparaître toute liste d'attente ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses précises et écrites. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

8.5. Interpellation de Mme Bernadette Ménétreay (PLR) – Réaménagement de l'avenue de la Gare, démarche participative, à quel prix ?

Le texte est de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Je suis surprise et très étonnée qu'une telle démarche soit organisée par la Municipalité pour un tronçon de route d'environ 150 mètres, alors que le préavis d'étude No 16/2022, d'un montant de CHF 315'000.--, avait été retiré en séance du Conseil communal du 2 novembre 2022. La commission nommée pour l'étude dudit préavis avait conclu à un refus.

Cette manière de procéder m'interpelle, et m'encourage à poser les questions suivantes :

- Est-ce normal que notre Exécutif engage des dépenses - certes à hauteur de ses compétences - mais sans préavis, alors que les membres du Conseil communal ont été informés lors de ta séance du 10 mai 2023, qu'un préavis serait déposé ultérieurement ?
- Est-ce normal de venir devant la population sans avant-projet, laissant ainsi miroiter à celle-ci qu'elle peut laisser vagabonder son imagination sans connaître les différentes contraintes liées à ces aménagements, comme le passage des canalisations ou le droit des propriétaires voisins ?
- Cette étude participative prend une ampleur incroyable, alors qu'en fonction de son résultat, il ne sera pas possible de modifier par exemple la voûte du Temple, ou tout simplement repousser les murs de la rue du Temple. Alors, est-il normal de faire croire à nos citoyens que leurs idées seront analysées ?
- Est-ce que la Municipalité entend entreprendre encore d'autres études participatives durant cette législature, si tel est le cas, merci de nous donner un programme et les coûts prévus ?

Je renvoie cette interpellation à la Municipalité en lui demandant des réponses écrites aux différentes questions posées, et la remercie par avance. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

8.6. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – VMCV – Le pilote connaît-il la bonne route ?

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« **Préambule**

Cette nouvelle interpellation fait référence et suite à la réponse municipale 2/2023 à l'interpellation LTDPL « Y a-t-il un pilote dans le bus communal ». Nous aurions bien souhaité pouvoir déléster la Municipalité d'un nouvel exercice de questions-réponses via le Conseil communal, mais il est à préciser que les VMCV nous ont demandé d'adresser nos questions systématiquement à notre Municipalité et qu'ils ne souhaitent pas répondre directement à chaque demande individuelle (sic). Par conséquent, sur suggestion de la Municipale en charge du SUTP mais également en référence à la communication municipale 13/2023 (Questions adressées à la Municipalité), nous nous permettons de revenir devant le plénum concernant certains points qui restent ouverts. Pour une lecture facilitée de notre présente missive, nous gardons comme référence la numérotation et les rubriques utilisées dans la réponse municipale 2/2023. Nous la terminerons par quelques questions concernant des éléments nouveaux portés à notre connaissance sur la thématique des transports publics à La Tour-de-Peilz.

2) A notre sens la Municipalité décide et les VMCV s'exécutent. Pourquoi les VMCV ont-ils refusé la cadence à 24 minutes alors que cette possibilité est pratiquée dans de nombreuses sociétés de transports publics en Suisse ? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas insisté pour instruire son mandataire afin d'offrir un service de qualité et correspondant le plus possible aux engagements qu'elle avait pris par le passé ?

Nous prenons note que la Municipalité et les VMCV estiment que l'offre actuelle est un service de qualité qui répond aux besoins de la population. Nous nous permettons de nuancer, l'horaire 2023 ne correspondant toujours pas aux besoins réels de la population. L'offre aux heures de pointe, les soirs du week-end et les dimanches a certes été augmentée et les correspondances avec le train améliorée sur la ligne 203. Bravo pour ce petit pas en faveur des usagers. Cependant, une offre sur demande pourrait représenter une bonne alternative pour le weekend notamment. Elle ne figure semble-t-il aucunement dans l'ébauche du plan directeur de la mobilité, alors que pour rappel la commune de Blonay-St-Légier sur une initiative de bon sens du PLR prévoit de développer une offre de transport à la demande en complément à l'offre de lignes structurantes.

De plus, nous restons toujours circonspects du fait que la ligne 203 offrait une cadence toutes les 20 minutes du lundi au samedi sous la législature précédente, alors que nous avons aujourd'hui une cadence à 30 minutes aux heures creuses (de 8h30 à 17h00 !) du lundi au vendredi et les samedis (toute la journée). Nous nous réjouissons d'arriver à une offre plus équilibrée sur la ligne 203 ou à ce qui la remplacera. La cadence à 30 minutes ne correspond pas à un service de qualité pour une ville de 12'000 habitants. Pour rappel, le passage à cette cadence était prévu temporairement durant les travaux du chemin des Buleses... pour finalement durer jusqu'à 2025 si nous restons optimistes face aux derniers propos tenus par la Municipale en charge du SUTP.

- Sur quelle base la Municipalité et les VMCV se sont-ils appuyés pour pouvoir affirmer que l'offre de service actuelle avec une cadence à 30 minutes aux heures creuses est un service de qualité et répond aux besoins de la population ?

- Si cela n'a pas encore été fait, nous préconisons un sondage ciblé à minima sur les usagers de la ligne 203 afin d'obtenir un avis tangible du terrain. Il devrait à notre avis se faire directement dans le bus dans la même logique que les sondages effectués par les CFF. Quelle est la position de la Municipalité à ce propos ? Notre groupe reste à disposition pour son élaboration, voire à sa participation.

3) La Municipalité nous ayant demandé de patienter jusqu'à l'horaire 2025, peut-elle immédiatement nous rassurer et confirmer son engagement pour une mise en œuvre des premières modifications au plus tard dès l'horaire 2025 ? Dans le cas contraire, la Municipalité peut-elle nous informer des raisons expliquant un retard par rapport à ce qui a été annoncé dans sa réponse municipale 11/2021.

Nous prenons note de la confirmation de notre Municipale en charge du SUTP que les évolutions sur les lignes VMCV desservant notre commune, dont la 203, n'attendent pas le projet VMCV 2030 mais se réaliseront au plus tard pour l'horaire 2025. Nous en sommes les premiers rassurés, car cela correspond aux engagements et aux propos tenus précédemment au Conseil communal.

Nous avons entendu dire que la commune de Blonay-Saint-Légier envisageait de dénoncer le mandat aux VMCV pour l'exploitation des lignes 207 et 208 desservants leur commune, ce qui correspond à la fin de leur participation financière. Au vu des dernières rencontres avec la Municipalité de Blonay-St-Légier et les VMCV,

- Pourriez-vous nous renseigner à ce sujet ?

- Une telle décision est-elle réellement prévue et si oui pour quelle année ?

4) La Municipalité peut-elle immédiatement demander aux VMCV d'affiner un peu plus leur analyse afin d'adapter leurs horaires définitifs pour que les correspondances soient améliorées entre les lignes 201 et 203 dans les tranches horaires mentionnées précédemment ? Sur l'axe Crausaz – La Tour-de-Peilz, Centre – Clarens, si une amélioration n'est vraiment pas possible, serait-il envisageable de mettre le véhicule faisant la boucle une fois par heure sur la ligne 203 (les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches) à l'horaire sur l'axe La Tour-de-

Peilz, Centre–Clarens, permettant ainsi aux voyageurs de rester dans le même véhicule (nous devinons à la lecture de l'horaire que le bus 203 fera chaque heure un aller-retour à vide entre notre commune et le dépôt de Clarens) ?

Nous sommes bien heureux de constater que les bus ne circulent plus à vide chaque heure entre La Tour-de-Peilz et le dépôt de Clarens les soirs de week-end et les dimanches (nous avons pu constater que les chauffeurs semblent rentrer chaque heure au dépôt de Clarens avec une voiture de fonction des VMCV). La réponse à l'interpellation est cependant incomplète et vérifications faites, les correspondances entre la ligne 201 et la ligne 203 restent insatisfaisantes les soirs du week-end. Comme mentionné dans l'interpellation précédente, nous avons signalé ces ruptures de correspondance à la DGMR dans le cadre de la consultation officielle du nouvel horaire 2023. Les VMCV avaient répondu que les horaires de la ligne 203 étaient en cours d'adaptation pour permettre à la fois les correspondances avec les trains et des échanges de qualité avec la ligne 201. Pourtant, rien n'a été entrepris pour corriger l'horaire 2023. À la lecture du projet d'horaire 2024 (annexé), les correspondances les dimanches matin sont sensiblement améliorées mais celles des vendredis et samedis soir restent mauvaises, principalement en provenance de Vevey.

- La Municipalité peut-elle intervenir immédiatement auprès de VMCV afin d'affiner l'horaire pour que les correspondances soient optimales entre les lignes 201 et 203 aux heures concernées ?

5) Par ailleurs, nous restons mitigés sur ce nouveau service les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches. Un bus de petite taille devrait-il être privilégié, d'autant plus si cela permettait une baisse de la consommation de carburant ?

La plupart des réseaux de transports publics engagent des bus de petite taille aux heures où les usagers se font rares (TL, TPG, TPC notamment). Les VMCV ont des bus de petite taille dans leur parc de véhicules.

- Par conséquent, ne serait-il pas judicieux d'engager un tel véhicule le week-end en soirée et les dimanches ?

- Avec un tel véhicule, l'avantage en coût financier et écologique serait-il significatif ?

7) La Municipalité pourrait-elle nous confirmer qu'elle a bien reçu une réponse négative à ce sujet des VMCV ? Pourrait-elle nous expliquer les raisons qui empêcheraient la création d'un tel horaire, au moins sur certaines lignes VMCV ? La Municipalité pourrait-elle éventuellement envisager d'appuyer une telle demande auprès des VMCV et des autres communes ?

Nous prenons note que ni les VMCV ni la Municipalité ne veulent introduire un tel horaire qui permettrait des économies substantielles et correspondrait à l'usage mis en place dans d'autres agglomérations (notamment Lausanne et Genève). Nous nous réjouissons malgré tout que cette question soit réétudiée dans le projet VMCV 2030.

8) Les travaux de l'Avenue du Clos d'Aubonne ont pris du retard. Lorsqu'ils débiteront et que la déviation de la ligne 203 par Entre-deux-Villes sera effective et durera quelques mois, la Municipalité pourrait-elle éventuellement demander aux VMCV de desservir l'arrêt Entre-deux-Villes ? Cet arrêt ne devrait pas provoquer de chamboulement sur l'horaire de la ligne.

Nous constatons la mise en place de cette halte durant la phase de travaux impliquant la déviation de la ligne 203 et remercions la Municipalité pour son action.

9) Avant d'envisager une proposition à notre conseil communal, la Municipalité serait-elle d'accord de nous partager son opinion sur l'éventuelle création d'une telle commission thématique ?

Nous avons participé au groupe d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de mobilité et a adressé plusieurs remarques en date du 21 novembre 2022 (voir annexe) et qui sont restées sans réponse formelle à ce jour.

- Serait-il possible de donner réponse à nos remarques sur le Plan directeur de la mobilité ?

S'agissant de la possibilité de mettre en place une commission consultative « mobilité » en continuité de ce groupe d'accompagnement, la commune de Blonay-St-Légier a mis en place une telle commission municipale récemment.

- Pour notre commune, compte tenu des sujets de mobilité actuellement en gestation, une création en 2023 serait-elle envisageable ? Compte tenu de la forte implication de notre groupe sur la thématique des transports publics, mais également du fait qu'un de nos membres est l'actuel responsable du groupe de réflexion de la Riviera pour la Citrap-Vaud, nous restons à disposition de la Municipalité si elle souhaite que nous puissions rejoindre cette nouvelle commission municipale.

Enfin, au complément aux éléments ci-dessus faisant référence directe à l'interpellation précédente, nous questionnons la Municipalité également sur ce qui suit :

Il semblerait que le Plan de Mobilité implique le remplacement du réseau de 4 lignes actuelles sur le territoire communal (lignes 203, 207, 208 et 209) par deux nouvelles lignes. Certains quartiers ne seront a priori plus desservis par les VMCV.

La Municipalité pourrait-elle envisager de compléter le nouveau réseau par du transport à la demande, notamment pour les zones qui ne seraient a priori plus desservies par la nouvelle offre (p.ex. Doges, Vignes) ? Ou des quartiers plus lointains (Crotton, etc.) ?

Aussi, nous insistons sur le fait que le nouveau réseau envisagé doit connecter les VMCV à la gare de La Tour-de-Peilz, conformément aux interventions précédentes et aux vœux ressortis durant l'atelier participatif de l'axe Gare-Temple. Le souhait d'une connexion des lignes VMCV à la gare de La Tour-de-Peilz est sans cesse réitéré. La Municipalité prévoit-elle la connexion des nouvelles lignes à la gare de La Tour-de-Peilz dans le cadre de son plan de Mobilité ?

En vous remerciant d'avance d'une réponse écrite à la présente interpellation. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

8.7. Interpellation La Tour-de-Peilz Libre (LTDPL) – Château et Musée - Une démarche participative vraiment en marche ?

Le texte est de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« **Contexte**

Le projet de rénovation du Château a été initié en 2015 avec le préavis 1/2015 concernant un crédit pour l'organisation d'un concours. Le développement du projet a été accepté en février 2018 lors du vote du préavis 28/2017. Puis un crédit de construction a été demandé au Conseil Communal par le biais du préavis 2/2021. Suite au résultat du vote populaire, la communication municipale 16/2022 du 23 mars 2022 annonçait une démarche participative pour la valorisation du donjon et un nouveau crédit d'ouvrage pour les travaux indispensables.

Questionnements

La démarche participative ayant été annoncée il y a plus d'une année, le groupe LTDPL pose les questions suivantes :

1. Quels sont les groupes de personnes ciblées pour la démarche participative ?
2. Est-ce que la population et/ou les conseillers communaux seront contactés ?
3. Quel est l'avancement des études nécessaires à l'élaboration d'un préavis spécifique au donjon ?
4. Quelle est la planification des travaux prévus hors du périmètre du donjon ?
5. Est-ce que tous les travaux urgents ont été entrepris à ce jour ?
6. Quand est-ce qu'un préavis sur les travaux « moins urgents » sera soumis à l'approbation de notre Conseil ?

En vous remerciant d'avance d'une réponse écrite à la présente interpellation. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

8.8. Interpellation de Mme Mireille Cornaz (LCIVL) – N'y a-t-il pas quelque chose à revoir dans l'organisation de la déchetterie et de la ressourcerie ?

Le texte est de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Dernièrement je suis allée à la déchetterie pour essayer d'y trouver une grille en fer ou en plastique. Ce genre de chose se trouve dans les cuisinières ou frigo, ou congélateur.

À la déchetterie je me suis approché des appareils de cuisine dans l'intention de voir si je trouvais mon bonheur. Quelle ne fût pas ma surprise de me voir empêchée d'ouvrir la porte d'un four ou d'un frigo par le personnel communal travaillant là-bas. Ces appareils étant destinés à être éliminés, je ne vois pas où est le problème d'enlever une grille.

Pendant ce temps j'ai le sentiment que des gens bien organisés viennent se servir sans soucis de tout ce qui se trouve d'intéressant à la ressourcerie au bout de la déchetterie. J'ai été plusieurs fois témoin de leur organisation. Ils ont pris par exemple toutes les bandes dessinées pour enfant qui étaient sur le lieu de troc-échanges. Une autre fois une personne avec sa valise à roulettes faisait le guet pour accaparer tout ce qui était intéressant. Une personne m'a dit qu'ils accostaient les gens dès l'ouverture de leur coffre de voitures. Ces gens qui viennent ont-ils les cartes d'accès requises ? D'où viennent-ils ?

Il me semble que la zone de troc-échanges n'a pas été conçue dans cet esprit-là et que cette situation n'est pas satisfaisante.

Je dépose cette interpellation pour savoir si la Municipalité est au courant de ce qui se passe à la déchetterie et si elle en est satisfaite ?

Je vous remercie par avance d'une réponse écrite à la présente interpellation. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

8.9. M. F. Abbet annonce le titre d'un postulat qu'il déposera lors de la prochaine séance, intitulé « Une salle du Conseil à la hauteur des défis de notre commune ».

9. Préavis et rapport

9.1. Préavis municipal urgent N° 10/2023 et rapport de la commission – Approbation des plans du projet routier de l'avenue du Clos-d'Aubonne

Rapport : Mme Maëlle Le Boudec

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal urgent N° 10/2023,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le projet d'aménagement routier de l'avenue du Clos-d'Aubonne selon les plans soumis à l'enquête publique du 15 avril au 14 mai 2023 ;
2. d'approuver les projets de réponses aux observations déposées lors de l'enquête publique ;
3. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le préavis municipal N° 10/2023 et à signer les documents nécessaires ;
4. de prendre note que ces travaux sont financés par les montants acceptés par le Conseil communal lors de l'approbation du préavis municipal N° 3/2022 en date du 11 mai 2022.

10. Rapports

10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2023 – Gestion et comptes 2022 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par M. André Gruaz

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 6/2023,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.

10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2023 – Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par Mme Myriam Michel

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 7/2023,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2023 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2022 (intégré au rapport de la COGEST)

10.4. Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2022 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission

Rapport : M. Jean-Etienne Holzeisen

M. le Président propose de traiter ces deux sujets en bloc. Il précise également la procédure qu'il entend suivre pour l'examen de ces préavis. Au vote, cette manière de procéder est acceptée.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité. La parole n'est pas demandée. La discussion est ouverte sur le rapport de la commission de gestion et le préavis municipal N° 8/2023. La parole n'est pas demandée. Les comptes sont examinés dicastère par dicastère ; aucun des chapitres ne fait l'objet d'une demande de parole.

Discussion générale

M. J. Bonvin travaille dans le domaine de la finance depuis environ 15 ans. Il se permet donc avec humilité, mais une certaine expertise, d'apporter une réflexion différente sur les résultats de la commune que ce que l'on a bien voulu présenter dans les rapports. Le premier chiffre est celui de 60,2, soit la dette brute de La Tour-de-Peilz à ce jour. Cette dette a augmenté ces quatre dernières années de 40 millions, soit 10 millions par année. Le 2^e chiffre, c'est 1,75%. La BNS a augmenté le taux directeur ; on passe de taux négatifs les années précédentes à des taux positifs aujourd'hui, et la BNS n'exclut pas d'augmenter ce taux dans le futur. Le 3^e chiffre, c'est la marge d'autofinancement (+/- 3,2 millions sur les quatre dernières années). En face, on a un plan des investissements de 134 millions jusqu'en 2027. Certes, on ne réalise jamais tout ce qui est prévu, mais si l'on considère 10 millions par année et qu'on a 3 millions de revenu, il en manque 7. Sans changement drastique soit de nos revenus soit de nos dépenses, la seule solution sera d'emprunter. Si l'on se projette à 5 ans (35 millions de plus), on arrive à 100 millions. Un taux d'intérêt moyen de 2% représente 2 millions par année. Lorsque vous avez une marge d'autofinancement de 3,2 millions et des intérêts de 2 millions, la marge ne sert donc plus à investir, mais à payer les banques. Pas sûr que le citoyen ait forcément envie que cet argent aille dans les banques. Einstein disait : « La folie, c'est de faire toujours la même chose et d'espérer un résultat différent ». Le 2^e semestre de cette année verra deux éléments à l'agenda : le budget et l'arrêté d'imposition. Il n'y a pas 1'000 solutions : soit on augmente les ressources, soit on diminue les dépenses. Par cette intervention, il souhaite provoquer une réflexion, parce que notre rôle d'élus n'est pas de rendre à ceux qui nous suivent une situation pire que celle qu'on a reçue.

La parole n'est plus demandée. La discussion porte alors sur les observations et vœux de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité.

Observation N° 3

M. F. Abbet indique que la commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité à son observation. Au travers de cette réponse, elle n'a tout simplement pas compris si un rapport serait fourni ou pas. Elle souhaite donc que la Municipalité confirme qu'une étude ou des projections du nombre d'élèves et des besoins en infrastructures qui en découlent sera réalisée et fournie au Conseil communal dans un délai raisonnable.

La parole n'est pas demandée. M. le Président rappelle l'art. 152 RCC, qui prévoit que « sur les points où il y a désaccord entre la commission et la municipalité, la discussion est ouverte. Dans ce cas, il y a votation, même si la discussion n'est pas utilisée. Pour chaque réponse refusée par le conseil communal, la municipalité doit présenter un rapport circonstancié avec le prochain budget. Cette seconde réponse met un terme à la procédure ». Au vote, la réponse de la Municipalité est refusée à une large majorité (trois avis favorables et douze abstentions).

Observation N° 5

M. R. Urech indique que la commission de gestion n'accepte pas la réponse de la Municipalité, qui parle des modalités pour présenter un préavis mais ne répond en rien aux questions posées si ce n'est que : « La municipalité reste compétente pour apporter, ensuite, des modifications aux projets selon les contraintes rencontrées durant leur réalisation ». Par ses questions, la commission voulait savoir si c'est Urbanisme et Travaux publics seul, avec l'aval de la municipale, qui a décidé ces modifications ou si c'est l'ensemble de la Municipalité qui a pris cette décision et sur quelles bases légales. La commission propose donc de refuser cette réponse.

La parole n'est pas demandée. Au vote, la réponse de la Municipalité est refusée à une large majorité (trois avis favorables et dix-sept abstentions).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission de gestion sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2022,
- vu le rapport de la commission de gestion de l'année 2022,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le rapport de la commission de gestion ;
2. d'adopter les dépenses imprévisibles exceptionnelles pour l'exercice 2022 telles que présentées ;
3. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2022 tels que présenté ;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

11. Communications municipales

- 11.1. Communication municipale N° 20/2023 – Château de La Tour-de-Peilz – Projet de rénovation-transformation – état de la situation

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

Mme la Syndique intervient au sujet de la révision du statut du personnel communal. Une septantaine de collaboratrices et collaborateurs de la Commune étaient réunis jeudi dernier en assemblée générale à la salle des Remparts. Deux objets étaient à l'ordre du jour. Tout d'abord, l'étude de satisfaction lancée par la Municipalité début 2023. M. Ch. Schneider, de la société Mediactif à Corseaux, en a présenté les

résultats en insistant sur le haut degré de satisfaction et de motivation exprimé par les quelque 100 personnes qui ont participé à l'étude. S'agissant des axes d'amélioration, la collaboration interservices, l'accès au télétravail, l'accueil des nouveaux arrivants et les locaux dans certains cas. Le 2^e objet portait sur la révision du statut du personnel communal. Les employés ont été consultés en amont via la délégation du personnel et ont pu exprimer leur ressenti et poser leurs questions. Ces dernières portaient sur des notions telles que la gestion des heures supplémentaires ou la flexibilité au travail. Dans l'ensemble, le projet est très bien accueilli et soutenu par la délégation du personnel. Le préavis sur la révision du statut devrait être déposé au Conseil communal lors de la séance du 13 septembre.

Plan canicule : Pendant les mois d'été, les personnes âgées peuvent être plus vulnérables aux effets de la chaleur, tels que déshydratation et coups de chaleur. En leur offrant de l'aide, nous pouvons nous assurer qu'elles restent en bonne santé et en sécurité. L'été peut être une période solitaire pour de nombreuses personnes âgées, en particulier celles qui vivent seules ou qui ont des problèmes de mobilité. En leur consacrant du temps et en les accompagnant, nous pouvons contribuer à réduire leur isolement et à maintenir leur bien-être émotionnel. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de mettre en route le plan canicule dès à présent et jusqu'au 31 août. 14 volontaires, dont 2 municipaux, téléphoneront aux 44 personnes de 75 ans et plus qui nous ont sollicités (un appel par semaine en temps normal et en accord avec les besoins des personnes, 3 à 4 par semaine en cas de déclenchement du plan canicule).

La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont participé au Marché folklorique, pour servir ou boire un verre. Au vu du succès, la Commune servira à nouveau le vin l'année prochaine lors du 1^{er} Marché folklorique qui se déroulera à La Tour-de-Peilz. Merci donc de prendre d'ores et déjà note de ce rendez-vous.

Le Conseil est invité ce samedi à 11h00 à l'apéritif offert à la population ainsi qu'à participer au cortège de la Fête de la jeunesse. Rendez-vous à 13h45 à l'éco point des Terreaux.

Mme E. Kaiser, municipale, intervient au sujet de la ligne VMCV 209 pour l'horaire 2024 en réponse à l'intervention de M. J.-E. Holzeisen. Elle donne la réponse des VMCV : « L'objectif de la ligne 209 étant de proposer des courses à moindre coût, en utilisant des courses à vide entre Vevey et le dépôt VMCV, il n'est pas possible de proposer une course à 19h20. Les deux courses de 19h31 et de 19h40 n'offrent pas les mêmes correspondances et sont donc complémentaires :

- la course de 19h31 offre une bonne correspondance avec le RE en provenance d'Annemasse ainsi qu'avec l'IR 90 en provenance de Brigue
- la course de 19h40 propose une bonne correspondance avec l'IR 90 en provenance de Lausanne ainsi qu'avec le RE en provenance de St-Maurice.

Le maintien des deux courses semble donc pertinent aux VMCV et à la Commune, tout en sachant que cela ne représente pas un coût démesuré ».

Concernant le dossier des rives du lac, elle donne connaissance du communiqué de presse qui sera transmis à la presse : « Amélioration du dossier en vue d'une nouvelle mise à l'enquête publique Suite aux problèmes de forme rencontrés par le dossier de cheminement riverain en bord du lac, les services de l'Etat de Vaud ont demandé à la Commune de remettre le projet à l'enquête publique afin de le renforcer juridiquement. La Municipalité a décidé d'accepter cette demande et de remettre le projet à l'enquête. Ce sera ainsi l'occasion d'améliorer certains aspects environnementaux du dossier.

Pour rappel, le projet de cheminement riverain au bord du lac, secteur ouest, a été mis à l'enquête publique en 2019. Il a fait l'objet d'un certain nombre d'oppositions, levées par la Municipalité, puis de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). Cette dernière a récemment donné raison à certains opposants sur des aspects formels et de procédure, tout en ne se prononçant pas sur les arguments de fond.

À la lecture des arrêts rendus par la CDAP et suite à une analyse du dossier dans son ensemble, les services concernés de l'Etat de Vaud ont demandé à la Municipalité de La Tour-de-Peilz de soumettre

le projet à un nouvel examen préalable et à une nouvelle enquête publique. En effet, il apparaît que les risques juridiques liés à certaines erreurs ayant entaché la procédure menée jusqu'ici sont trop importants pour que le projet puisse sereinement suivre son cours.

Il apparaît plus opportun aux yeux des services de l'Etat, ainsi qu'à ceux de la Municipalité, de recommencer la procédure depuis le départ en soumettant le projet à un nouvel examen préalable, puis à une nouvelle enquête publique. Cela permettra de mener la procédure dans les règles de l'art et de s'affranchir de tout risque dans les procédures judiciaires ultérieures qui ne manqueront pas d'avoir lieu.

Cette nouvelle procédure permettra également d'améliorer le projet sur les aspects environnementaux. Ceux-ci pourront ainsi être mieux pris en considération afin de répondre aux griefs soulevés par les actuels opposants, griefs qui ne manqueraient pas d'être à nouveau mis en avant ultérieurement. Le tracé ne fera pas l'objet de modifications majeures. »

Le 3^e point concernant la pollution que certains ont peut-être pu sentir le long de l'Oyonne. Il ne s'agit pas d'un problème sur notre territoire, mais sur Blonay-St-Légier. Cette commune a mandaté un bureau spécialisé pour identifier d'où vient le souci et pour régler le problème le plus rapidement possible.

M. V. Bonvin, municipal, donne quelques informations concernant l'accueil pré et parascolaire à La Tour-de-Peilz : « Le Réseau LAC regroupe notre commune et les communes du Cercle de Corsier. C'est un Réseau temporaire mis en place suite au départ de Vevey du Réseau REVE. Ce réseau prendra fin au 31 décembre 2024 et un nouveau réseau sera mis en place. En effet, malgré la très bonne collaboration avec les différents partenaires du réseau, deux des quatre communes du Cercle de Corsier n'ont pas voulu continuer cette collaboration. Le fait que nous ne partageons pas de frontières communales communes et la peur de voir une nouvelle scission comme avec Vevey se produire ont été les raisons principales. L'unanimité n'étant pas atteinte, La Tour-de-Peilz a donc décidé de partir seule vers la création d'un nouveau réseau. Cela n'aura pas d'incidence négative sur les familles boélandes pour l'accueil préscolaire, parascolaire et l'accueil familial de jour. Néanmoins, cela nous laissera plus de flexibilité pour repenser la gouvernance du réseau. En résumé, pour l'accueil pré et parascolaire, les prochaines échéances sont les suivantes : dès cet été, ouverture d'une UAPE de 54 places. Dès cet automne-hiver, un projet de développement des structures d'accueil préscolaire sera présenté au Conseil. De plus, nous sommes en train de travailler à l'ouverture d'une garderie provisoire dès début 2024 afin de soulager la liste d'attente, qui est à l'heure actuelle de 180 enfants. Dès cet hiver, un projet de nouveau réseau, en remplacement du réseau LAC, sera soumis au Conseil. L'ouverture de nouvelles places est une nécessité pour de nombreux parents et ce défi tient à cœur de la Municipalité. De plus, après un premier volet de 10 mesures en début d'année, un deuxième volet de mesures pour l'amélioration des conditions de travail des accueillantes en milieu familial est en préparation ».

Il intervient ensuite au sujet de plusieurs événements organisés par notre Commune : les quatre organisations de début juin (Fête des voisins, silent party, Fête de la musique et journée nationale du jeu) ont eu beaucoup de succès. Cet été, de nombreux événements auront lieu à La Tour-de-Peilz. La Fête de la jeunesse les 30 juin et 1^{er} juillet, avec le cortège samedi à 14h00, auquel le Conseil peut également participer. Pour notre jeunesse, il y aura plus d'une activité disponible pendant les vacances d'été : salles de gym ouvertes avec les journées Open sport début juillet, camps de jour, stages de cirque, soirées prévention durant tout l'été le long des rives du lac. Sur la scène Charlemagne : contes et animation créative le 15 juillet, théâtre et atelier d'improvisation le 22 juillet, magie et atelier d'initiation le 29 juillet, cirque et atelier de monocycle et jonglerie le 5 août. Le cinéma plein air revient sur la place des Anciens-Fossés avec, chaque soir, une animation conviviale et thématique. Le mercredi 16 août : Le grand méchant renard et autres contes, film d'animation pour enfants avec une animation en lien avec l'ABCDé. Jeudi 17 août : Les fichiers Muret (en présence du réalisateur), documentaire tourné dans le Chablais. Vendredi 18 : La Ligne, en présence de la réalisatrice Ursula Meier et de son équipe. Samedi 19 août : Vaillante, film jeunesse parlant d'une fille qui essaie de s'imposer dans le monde des pompiers.

L'animation se fera avec des pompiers de la Riviera. La même semaine, juste avant la rentrée scolaire, aura lieu @Août, un projet régional d'animation socioculturelle à destination des enfants et en collaboration avec Vevey, Corsier-sur-Vevey, Blonay-Saint-Légier et Châtel-St-Denis. Ouvert à toutes et tous, gratuit et par tous les temps. Les afterworks auront lieu les 24 août, 31 août et 7 septembre (14 septembre en réserve en cas de pluie et d'annulation), avec quelques nouveautés cette année. Toutes ces informations, et bien plus encore, sont consultables sur le site internet de la Commune.

12. Propositions individuelles et divers

Mme G. Pasche rappelle que la population a voté en 2010 en faveur du projet des rives du lac. La déception est donc grande de voir qu'on a perdu tant de temps parce que les choses n'ont pas été faites dans les règles. Cependant, elle se dit satisfaite de savoir que l'on va prendre des mesures claires et qu'on a l'intention d'avoir un programme avec des étapes qui paraissent tout à fait claires. Elle souhaite que le Conseil soit informé régulièrement sur ces questions et l'avancement du projet.

M. M. Bloch réagit à l'intervention de M. J. Bonvin, qui a fait un excellent résumé de ce qui nous attend dans les années à venir compte tenu du budget, des comptes et des indices de taux, qu'on ne maîtrise pas. Dans le cadre de son travail à Vevey et du très gros projet immobilier Cour aux marchandises conduit par les CFF, il a été amené à réfléchir, avec ses collègues urbanistes, pour essayer de trouver la bonne formule pour que les finances communales soient positives plutôt que négatives. On pense souvent que les hauts revenus vont d'office rapporter des bons revenus à la commune, donc permettre une meilleure situation financière. Mais le bilan est souvent négatif, c'est-à-dire que les coûts d'infrastructures que sont les garderies, les écoles, les routes, les conduites, tous ces aménagements qui sont liés au développement urbain, font que le bilan entre nouveaux revenus et coûts d'infrastructures n'est pas couvert. Donc, attention aux finances, mais attention aussi au développement de la commune. Entre Montreux qui est bloqué et Vevey qui est aussi relativement bloquée, La Tour-de-Peilz est une perle qui permet une construction assez forte. Il invite donc le Conseil à être très attentif ces prochaines années sur ces enjeux-là et les risques financiers qui sont liés.

M. G. Chervet invite le Conseil à reprendre les rapports de la commission des finances sur les budgets de ces cinq dernières années, parce que tout le monde paraît surpris qu'on se retrouve avec des déficits au niveau de la trésorerie, avec des taux d'intérêt qui montent, mais c'était annoncé. D'autre part, c'est M. M. Rohrer qui présidera la commission des finances pour l'année politique à venir.

M. J.-Y. Schmidhauser ajoute que la commission des finances a effectivement tiré la sonnette d'alarme depuis un certain nombre d'années, mais il faut aussi que la population se rappelle qu'elle a voté non à des augmentations d'impôts, alors que nous savons qu'il y a des grands besoins, notamment pour l'accueil de la petite enfance. On ne va donc pas pouvoir continuer à assumer les besoins de la petite enfance sans avoir des financements qui nous permettent de le faire et ce n'est pas par l'emprunt qu'on va régler le problème. Il faut donc sensibiliser non seulement le Conseil mais aussi la population sur cette difficile équation entre les services qu'on attend d'une commune et les moyens qu'on lui donne.

Il souhaite ensuite intervenir au sujet de Sécurité Riviera. Le coût de la sécurité par habitant (chiffre qui figure dans le rapport des comptes de Sécurité Riviera) l'interpelle. À La Tour-de-Peilz, nous payons par habitant nettement plus que les autres communes de la région, alors qu'en théorie chaque personne qui bénéficie d'un service commun devrait payer la même chose. On imagine bien que ceux qui aujourd'hui paient peu n'ont pas intérêt à changer de système, mais il y a visiblement quelque chose qui ne joue pas. La commission des finances va effectivement se pencher sur la question pour voir quelles sont les alternatives pour La Tour-de-Peilz, ce que l'on peut ou ne peut pas faire, quelles sont les bonnes ou mauvaises idées pour revoir le concept.

M. Y. Kraehenbuehl se réjouit d'en discuter avec la commission des finances, parce que c'est important d'avancer ensemble. Il rappelle qu'il avait déposé une motion pour du matériel de sport accessible pour tous. Cela devait être posé courant mai. Or, rien n'a encore été fait. Qu'en est-il ? Samedi 9 septembre, 3^e édition de la balade gourmande, sur les quais (départ dans la Cour Charlemagne), avec la participation des vigneron de la commune. Tout le monde est invité à participer à cette magnifique journée.

M. V. Bonvin répond, au niveau du matériel sportif, qu'il y a un retard de plus de quatre semaines du côté des fournisseurs. Le matériel devrait donc arriver tout bientôt.

Mme G. Pasche annonce que Mme M. Michel est la nouvelle cheffe du groupe des Vert.e.s. Enfant de Vevey, elle vit à La Tour-de-Peilz depuis plus de 20 ans et il lui tient à cœur d'œuvrer pour cette commune à laquelle elle est très attachée. C'est une dame discrète, mais qui sait très bien où elle va. Elle a travaillé chez Nestlé, puis au Crédit Suisse pendant 16 ans (financier et immobilier). Elle suit actuellement une reconversion professionnelle dans le domaine de l'environnement.

M. J. Costanzo annonce que M. P. Negro reprend la responsabilité du groupe PSDG, au moins durant son année de présidence. En ce qui le concerne, il ne lui a pas trouvé de défauts, si ce n'est qu'il supporte la Vieille Dame. Il sera à n'en pas douter un interlocuteur à la hauteur. Merci pour le clin d'œil à Claude Barzotti, décédé il y a quelques jours ; il relève pour sa part le défi lancé pour la sortie du Conseil.

Mme G. Pasche remarque que cela fait deux législatures que les Vert.e.s assument la présidence de la première année de législature. Cela leur a chaque fois posé des problèmes. La première fois, l'épouse de la personne qui devait reprendre la présidence est tombée gravement malade ; il a donc fallu le remplacer très rapidement. C'est elle qui avait repris la présidence, sans être passée par les différents postes de vice-présidence. La fois suivante, c'est M. V. Bonvin qui a été élu à la Municipalité. Heureusement, M. L. Tirelli a accepté de sortir le groupe d'affaires. Elle aimerait donc bien que ce ne soient pas les Vert.e.s qui prennent la première présidence de la prochaine législature. Faut-il passer par une initiative pour changer cet ordre que l'on a demandé de changer déjà à plusieurs reprises ?

M. N. Tiemann va malheureusement devoir quitter le Conseil pour poursuivre ses études en dehors de notre pays. Avant de s'en aller, il souhaite revenir sur deux points. Avec le départ de son collègue A. Muheim et lui-même, et celui de Paul et Thomas Castelain il a déjà quelques semaines, il n'y aura plus que 6-7 personnes âgées de moins de 30 ans au sein du Conseil. Cette partie de la population est totalement sous-représentée. Il essaie de défendre la vie des jeunes depuis maintenant deux ans. Un Conseil des jeunes verra le jour bientôt il l'espère. Son seul souhait, c'est qu'on les écoute, les respecte, qu'on les prenne en compte dans les réflexions, qu'on débâte avec eux. Ils composent la ville autant que n'importe qui d'autre et nous pourrions être étonnés de la pertinence de leurs interventions. Le 2^e point concerne le fonctionnement plus global du Conseil. Passons outre les clichés de partis. Il a l'impression que des petites guéguerres existent entre certaines personnes depuis 10, 20, voire 30 ans. Certes, au niveau national, même cantonal, c'est utile d'avoir des partis. Peut-être aussi au niveau communal pour se faire élire, voir quelles sont nos idées. Mais ensuite, mettons-nous ensemble, partageons nos réflexions, proposons des choses concrètes qui sont utiles à la population. Il donne l'exemple de la proposition en vue d'augmenter les subventions pour les transports publics, ou encore le postulat de M. A. Grutta déposé ce soir. Il intervient en tant que simple habitant de la ville à partir de ce soir : on a envie de projets qui sont utiles pour tout le monde.

M. le Président prononce son discours de fin de mandat : « C'est un grand honneur d'avoir pu être votre président, votre premier citoyen, et c'est avec une profonde émotion que je termine mon mandat ce soir officieusement, officiellement dans deux jours. Avant de lever la séance, j'aimerais remercier sincèrement tous mes collègues du Bureau pour leur excellente collaboration au cours de cette année

passée. Mes remerciements à Carole, Ricardo, M. Dupertuis ; j'ai pu compter sur votre écoute, vos conseils et votre esprit de collégialité tout le long de cette année de législature et je vous en suis reconnaissant. Je remercie aussi l'ensemble du personnel du Greffe municipal pour sa collaboration et surtout un petit clin d'œil et un remerciement à M. le Préfet, M. Berdoz, qui a su me donner de précieux conseils et de bonnes petites astuces. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à appeler M. Berdoz, il est assez ouvert et répondra à toutes les questions. Il me reste à vous remercier, chers collègues du Conseil, pour votre investissement, votre travail, que ce soit en tant que chef de groupe, président, membre d'une commission permanente ou ad hoc ou encore lors des séances en plénum. Vous vous êtes engagés d'une manière ou d'une autre en faveur de notre ville et je vous en remercie. Avant de lever la séance, une petite citation de Saint-Exupéry dans le Petit Prince : « Pour chaque fin, il y a toujours un nouveau départ ». Je vous souhaite de bonnes vacances, bon été, au plaisir de vous revoir. »

Mme la Syndique sait que M. le Président aime les citations. Pour sa part, c'est un conte qu'elle a choisi : « En Inde, dans une région proche du Tibet, il était une fois un maître et son élève.

Quand le maître et l'élève eurent débattu des conditions pratiques d'usage, le maître commença son enseignement. Il dit à son élève :

- Tu dois être fort. Va chercher qui tu es.

L'élève partit chercher la force et un an plus tard il revint voir son maître et lui dit :

- Je suis fort.

Pour montrer sa force, il prit un roc qu'il aurait été incapable de déplacer une année auparavant, le leva au-dessus de sa tête et le fracassa en mille morceaux sur le sol.

- Très bien, dit le maître, tu es fort.

Maintenant, tu dois être intelligent, va chercher qui tu es.

L'élève partit chercher l'intelligence et trois ans plus revint voir son maître et lui dit :

- Je suis intelligent.

Le maître lui donna un texte très volumineux

- Tu viens m'en parler dans trois heures.

Ce temps écoulé, le maître et l'élève parlèrent de l'ouvrage, d'égal à égal, jusqu'au lever du jour. Le maître à ce moment-là dit :

- Tu dois être sensible. Va chercher qui tu es...

L'élève partit et son absence dura dix ans.

À son retour il montra au maître toute sa sensibilité.

- Très bien dit le maître, tu es fort, intelligent, sensible, tu dois aussi être rigoureux...

L'élève lui coupa la parole et poursuivit :

- Je suis qui je suis.

- Je n'ai plus rien à t'apprendre, répondit le maître.

Va, ton chemin est bien le tien.

Cher José, je te souhaite bon vent et j'espère que ton chemin sera le tien. » (Elle lui remet le traditionnel cadeau de fin de présidence)

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h40. La séance est suivie d'un apéritif de fin de présidence.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



José Espinosa



La Secrétaire



Carole Dind